



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 décembre 2017**



L'an deux mille dix-sept, le cinq décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MARIAGE Patrick, Maire.

Etaient présents : BAILLEUX Richard, CAILLE Vincent, BERTIN Bernadette, CAURE Marc, CHARUEL Benoît, DROY Séverine, FIEVRE Roseline, MARIAGE Patrick, PAGE Martine, PRUVOT Jacky

Absents : CHOQUENET Gérard excusé qui a donné pouvoir à PRUVOT Jacky, DUFEUILLE Pascal, LEBEGUE Jérémie, LELY Mélanie, QUIRICONI Yannick

Monsieur CAILLE Vincent a été élu secrétaire de séance.

Le conseil municipal

1) adopte la décision modificative n°4/2017 suivante :

Section de fonctionnement/Dépenses :	Chapitre 011/60631 : - 2 000
	Chapitre 011/61521 : - 4 500
	Chapitre 023 : 6 500
Section d'investissement/Dépenses :	Chapitre 132/ article 2116-132 : 6 500
Section d'investissement/Recettes :	Chapitre 021 : 6 500

2) décide de vendre en l'état le tracteur communal de marque FORD de type 46102 RM immatriculé 1153 SN 02, équipé d'une fourche, à monsieur DUFRENNE Christian de Vadencourt au prix de 1000 €

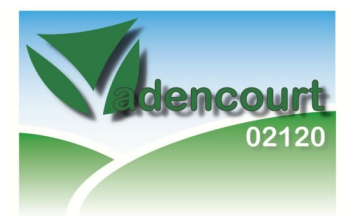
3) décide de dissoudre le camping municipal au 31 décembre 2017 et le budget afférent ; de le transformer en terrain communal ; de transférer les biens du camping municipal à la commune qui sont les suivants :

Article 2112 : 754,95 €, Article 21318 : 4090,66 €, Article 2188 : 4660,08 € ; de transférer le budget du camping dans celui de la commune. Pour mémoire, le budget 2017 comportait en fonctionnement la somme de 3346,82 €.

4) décide d'ouvrir deux emplois de vacataire pour assurer le recensement de la population en janvier 2018, de fixer la rémunération de chaque agent sur la base d'un forfait brut de 500 €.



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 décembre 2017**



5) prend acte de la modification de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets de la commune et du règlement, décidée par la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise, avec effet au 1^{er} janvier 2018 (Application d'un forfait de 10 litres par habitant et par an au tarif de 0,030 € par litre, le tarif est révisé chaque année) et autorise monsieur le maire à signer la convention particulière.

Questions diverses :

- Une réunion de la commission des travaux est prévue le jeudi 07 décembre 2017.
- Contact avec Eiffage pour les dégâts sur le pont de la Rigole suite à l'accident
- Demande de M SOILLET pour changer le miroir de sécurité situé en bas de la rue des Ecoles
- Drain à réparer dans la rue des Champs
- Problème d'évacuation du réseau d'eaux pluviales devant chez monsieur LORION
- Le problème d'éclairage public ruelle de l'église n'est toujours pas résolu. Contacter INEO.

Affiché le 07 décembre 2017

Le Maire
P. MARIAGE